

Commande publique: 334 entreprises suspendues pour une durée de 2 ans

Le ministre des Marchés publics, Ibrahim Talba Malla, vient de rendre public un communiqué suspendant 334 entreprises de la commande publique, pour une durée de 2 ans. Cette suspension, précise ce membre du gouvernement, vaut également pour les activités de co-traitance ou de sous-traitance relative aux contrats publics.

Cette décision, explique Ibrahim Talba Malla, fait suite à l'abandon des chantiers et contrats confiés à ces 334 entreprises et prestataires, au cours des exercices budgétaires 2014, 2015, 2016 et 2018. Tous ces contrats ont d'ailleurs été résiliés dans la foulée.

Selon les experts, cette mesure qui n'est pas nouvelle dans le pays est généralement inopérante. En effet, avec les facilités existantes dans le domaine de la création des entreprises, il suffit pour les entreprises suspendues de changer de dénomination, tout en conservant les mêmes dirigeants, pour être de nouveau éligible à la commande publique.

Sources: Journal Émergence, édition du 27 Mai 2019

Grandes entreprises: Dès le

1er juin 2019, le contentieux fiscal pourra être géré en ligne

Plus besoin pour les grandes entreprises du portefeuille de la direction générale des Impôts (DGI) du Cameroun, de se déplacer pour gérer un contentieux fiscal.

nal et d'une connexion internet, d'introduire sur la plateforme de la DGI sa demande de sursis de paiement, pour que la procédure de recouvrement soit bloquée. Une attestation de non-redevance sera alors transmise à l'auteur de la demande sous 24 heures, par voie électronique. Selon la DGI, cette procédure, lorsqu'elle est manuelle, prend au minimum 15 jours. Sa dématérialisation permettra donc aussi bien au contribuable qu'à l'administration fiscale de gagner du temps.

Cette nouveauté, qui rend aussi possible le traitement en ligne des réclamations contentieuses et gracieuses se limite pour l'instant aux grandes entreprises dans le cadre d'une phase pilote. Elle sera plus tard étendue aux autres entreprises, selon le ministère des Finances. Cette institution soutient par ailleurs que cette réforme participe de l'amélioration du climat des affaires.

Source: Journal Emergence, édition du 27 Mai 2019

Fabrication des produits textiles : Le Cameroun interdit l'utilisation de cinq substances chimiques

Gabriel Dodo Ndocke, le ministre des Mines et du Développement technologique (Minmidt) vient de rendre publique une décision portant interdiction, de cinq produits utilisés dans la fabrication du textile. Ces produits auraient un double impact sur la santé des consommateurs et l'environnement.

Dans la liste des produits désormais proscrits au Cameroun, l'on retrouve les substances suivantes : colorants azoïques (utilisés en teinturerie), Formaldéhyde (gaz incolore), Alkyl phénol (ethoxylate de nonylphénol, nonylphénol), phtalates (substances principalement utilisées dans les plastiques), et métaux lourds (plomb). «La distribution des produits non conformes [...]

est par conséquent interdite sur toute l'étendue du territoire nationale, sous peine des sanctions prévues par la réglementation en vigueur», menace M. Dodo Ndocke.

Le Minmidt interpelle particulièrement les administrations en charge du contrôle et de la répression des fraudes, les entreprises de production et de transformation des produits textiles, les importateurs et les vendeurs au détail. À en croire, le ministre, cette interdiction entre en droite ligne des normes camerounaises spécifiques pour le pagne et le linge de maison.

Source: Journal Emergence, édition du 28 Mai 2019

PIDMA: Vers une prorogation du projet pour 21 mois

Le Projet d'investissement et de développement des marchés agricoles (Pidma) au Cameroun, appuyé par la Banque mondiale, pourrait voir sa durée d'implémentation être prorogée.

En effet à 5 mois de sa clôture, le Comité de pilotage du PIDMA réunit début mai 2019 à Yaoundé, autour du ministre en charge de l'Agriculture, Gabriel Mbairobe, a formulé le souhait de voir ce projet bénéficié d'une rallonge. «Considérant que la mise en place d'une chaîne de valeur efficiente nécessite une période minimale de 10 ans, le Copil a pris acte de la requête de prorogation de 21 mois du projet, sans financement additionnel proposé par la Banque mondiale», liton dans le communiqué final qui a sanctionné les travaux. Cette rallonge est sollicitée par les parties prenantes. Elles expliquent que la mise en œuvre du Pidma a connu des contraintes liées notamment à sa durée de vie relativement courte, au retard accusé dans la mise en conformité des coopératives aux dispositions de l'Acte uniforme Ohada y relatives, principales bénéficiaires du Projet et aux délais anormalement longs des procédures de passation des marchés d'infrastructures. Conséquence, à cinq mois de sa clôture, le Pidma a réalisé des investissements pour un montant global de 38,29 milliards de FCFA, correspondant à taux de décaissement de 68 % des ressources IDA disponibles. Le Pidma est financé à hauteur de 50 milliards de FCFA par la Banque mondiale.

Lancé en 2015, il a pour objectif le développement et la transformation de l'agriculture de subsistance des filières manioc, maïs et sorgho, caractérisée par une faible

productivité en une agriculture commerciale avec des chaînes de valeur compétitives dans cinq zones agroécologistes du Cameroun : Centre, Sud, Littoral, Ouest et Nord-Ouest.

Source: Journal Emergence, édition du 28 Mai 2019

Crédit bancaire: Les biens mobiliers désormais admis en garantie

Le Cameroun a officiellement lancé, la semaine dernière, son répertoire national des suretés mobilières. Il s'agit d'un nouvel outil qui permet aux emprunteurs de pouvoir faire admettre leurs biens mobiliers en garantie des crédits contractés auprès des banques et autres institutions financières.

En clair, le répertoire national des suretés mobilière vient élargir la palette des outils pouvant être admis en garantie par les établissements de crédit. En effet, ces structures préféraient jusqu'ici les biens immobiliers, notamment les terrains. « Le répertoire national des suretés mobilières est une base de données additionnelle, qui vient compléter la centrale des risques, dans le but de renforcer l'efficacité du système bancaire et financier national, et accroître la sécurité des opérations de crédit», confie Benoît Mani, le secrétaire général du Conseil national du crédit.

Source: Journal Emergence, édition du 28 Mai 2019

Émission d'obligations: Le Cameroun tentera de lever 10 milliards de FCFA sur le marché des titres de la Beac le 29 mai 2019

Le 29 mai 2019, le Trésor public camerounais procèdera à une nouvelle émission d'obligations du Trésor assimilables (OTA) sur le marché des titres publics de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac). Cette opération, apprend-on officiellement, vise à mobiliser une enveloppe globale de 10 milliards de FCFA.

La durée de maturité de ces titres sur lesquels les intérêts sont précomptés, est de 4 ans. Dans le cadre de cette opération, le Cameroun propose aux potentiels investisseurs un taux d'intérêt de 4,75 %. Parallèlement à cette opération, le gouvernement camerounais conduit sur le même marché, depuis le 15 mai 2019, un programme de levées de fonds plus important, qui devrait permettre de mobiliser à terme une enveloppe totale de 150 milliards de FCFA.

Source: Journal Emergence, édition du 28 Mai 2019

Autoroute Yaoundé-Douala: La livraison de la première phase est prévue pour 2020

Réalisée à 74% jusqu'ici, quelques problèmes liés à la libération des emprises et au paiement des décomptes ont freiné l'accélération des travaux.

Ce 23 mai 2019, lorsque les équipes du ministère des Travaux publics descendent sur le chantier de l'autoroute Yaoundé-Douala, le chef de mission du projet Ryad Hentati, est embarrassé. C'est au sujet du retard accusé dans l'exécution des travaux du chantier. Il relève la libération tardive des emprises et le retard dans le paiement de la contrepartie du Cameroun dans les financements destinés à la réalisation de cette infrastructure. Néanmoins, Ryad Hentati reste optimiste, et croit en la volonté et la promptitude du gouvernement à agir pour le paiement des décomptes. Sur le terrain, les travaux en cours laissent constater que les équipes sont à pied d'œuvre. L'entreprise chinoise Cfhec ltd est actuellement concentrée sur les travaux de terrassement entre le kilomètre 40 et le kilomètre 60. Ce, après la libération totale de l'emprise concernée par ce tronçon.

Pour ce qui est du tronçon allant du kilomètre 00 au point kilométrique 40, les travaux de chaussée sont terminés. On peut d'ailleurs s'apercevoir que des véhicules roulent sur ce tronçon, mais la voie n'a pas encore été mise en exploitation. D'une manière détaillée, selon les chiffres des contrôleurs techniques, l'avancement des travaux sur la section 40-60 affiche un taux de réalisation des travaux de déforestation de 84,32% ; des travaux de décapage effectué à 25% ; des déblais meubles réalisés à 17,44% ; des déblais rocheux réalisés à 3,41% ; des remblais mis en place à 4,8%. Par ailleurs, une voie d'accès au point kilométrique 60 a été

aménagée et les travaux y afférents sont effectués à 100%.

A en croire le chef de mission, l'objectif de l'entreprise est de livrer cette première phase de l'autoroute Yaoundé-Douala en 2020. Notons à titre de rappel que la première phase de l'autoroute située dans la Région du Centre débute à environ 1 km de Nkolkoumou (Arrondissement de Yaoundé VII) et s'achève à Bibodi en traversant quelques localités telles que Lobo (Département de la Lékié), Pan Makak (Département du Nyong et Kellé). Le profil en travers de l'infrastructure présente une chaussée de 2 x 2 voies d'une largeur de 7,50 m de largeur chacune, extensible au terre-plein central en 2X3 voies ; une plateforme d'une largeur totale de 33,5 mètres ; 2 bandes d'arrêt d'urgence de 3 m de largeur chacune ; un terre-plein central de 10,5 m en forme de « V » et 2 bermes de 1 m chacune. Par ailleurs, la mise en œuvre du Plan de gestion environnemental et social du projet est également en cours. A ce jour, l'on note que plusieurs forages ont déjà été réalisés. Ce plan comprend en outre, la réalisation d'autres infrastructures socio-économiques telles : l'appui aux centres de santé (dotation en médicaments et équipements) ; la construction de salles de classes et dotation en tables bancs et la construction de latrines pour des établissements scolaires, le long de l'itinéraire concerné par cette première phase du projet.

Source: journal Le Messenger, édition du 27 Mai 2019

Sup'ptic Business Academy: Un incubateur d'entreprises numériques

Inaugurée en septembre 2018, cette structure de l'Ecole nationale supérieure des postes, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication permet la mise sur pied des startups.

Le co-working (salle de travail) accueille 4 personnes en cette mi journée du 15 Avril dernier à notre arrivée. Au moins deux d'entre eux sont devant leur laptop. Des clics de souris se font entendre. De façon générale, le calme règne dans cette salle climatisée. Nous sommes au Sup'ptic Business Academy (SBA), à Yaoundé.

C'est le Centre d'incubation des entreprises numériques tel que le renseigne l'enseigne installée à l'extérieur du bâtiment. Il s'agit d'une structure de l'Ecole nationale supérieure des postes, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (Sup'ptic). Le 12 avril dernier, seuls deux personnes sont installées dans ladite salle l'arrivée du reporter. Il s'agit de deux jeunes dont Hugues Armel Mama N, un incubé. Chacun est de son côté. Différents appareils (desktops, etc.) sont positionnés dans la pièce. Cette dernière, tout comme toute la structure, est située au premier étage du bâtiment. Ici, les incubés sont admis sur la base d'un concours selon le coordonnateur adjoint, Simplicite Fotsing.

D'après ce dernier, l'on a trois phases : la pré-incubation, l'incubation proprement dite et la post-incubation. A la première, « on étudie la faisabilité, la viabilité, la rentabilité du projet. Si le projet est faisable et rentable, on le fait passer à la deuxième phase ». Il est également

question au cours des deux premières phases du « coaching, monitoring, accompagnement, conseils et même prototypage ». Quant aux modules de formation, ils portent « sur le modèle économique, le pitch talk, l'entreprenariat, les charges sociales, la fiscalité, la projection de la propriété intellectuelle, l'innovation, l'innovation entrepreneuriale, le business plan et même les techniques de vente ». La deuxième « phase s'achève par l'élaboration d'un business plan et la création de l'entreprise proprement dite », relève Simplicie F. Pour ce qui est de la post-incubation, cet administrateur des postes et télécommunications précise qu'« elle consiste au suivi des entreprises nouvellement créées sur le terrain pour ceux qui ont des bureaux ; ou la mise en pépinière à travers la mise à la disposition des jeunes entreprises des bureaux afin de réduire les charges d'installation et de fonctionnement ». Il ajoute que dans le deuxième cas, les jeunes entreprises vont s'acquitter des charges fonctionnelles.

En vue de la deuxième phase (pour cette première vague), une évaluation des 21 projets (sur les 28 au départ) sur trois thèmes a été effectuée. Elle portait, d'après Simplicie F., sur un pitch talk, un modèle économique et un Minimum Viable Product (MVP). A l'issue de cette évaluation, l'on apprend que plusieurs passeront à la prochaine étape tandis que d'autres pas. Pour ceux-ci, le coordonnateur adjoint précise que « soit le projet n'était pas viable, soit ce n'était rentable ». Les porteurs de ces derniers vont « repenser à une nouvelle idée ». Il souligne en outre que la durée de l'incubation s'étend de six mois à trois ans. Pour Simplicie F., le type de projets et leur niveau de développement conditionnent cette durée

TIC: La firme chinoise Huawei fait le point sur la numérisation des entreprises publiques camerounaises

Joseph Dion Ngute, le premier ministre, a reçu le 11 avril à Yaoundé, une délégation conduite par Philippe Wang, vice-président de la firme chinoise Huawei et Du Yin, directeur général de Huawei Cameroun.

Les différentes parties ont fait le point sur l'accord de partenariat stratégique qui lie depuis le 3 septembre 2018, le Cameroun et Huawei, dans le domaine des Technologies de l'information et de la communication (TIC). Selon cet accord, l'entreprise chinoise doit, à terme, numériser des entreprises publiques camerounaises du secteur de l'énergie, la sécurité sociale, le secteur postal, les télécoms, etc. Selon la délégation conduite par Philippe Wang, Huawei a commencé le transfert de technologie en matière de TIC ainsi que dans le domaine des câbles optiques sous-marins et les réseaux du Backbone de transmission par fibre optique, mis en place avec le concessionnaire public Camtel. Bien plus, l'on observe des avancées dans l'électrification rurale par énergie solaire photovoltaïque, le concept de ville intelligente par vidéosurveillance au plan national et la gouvernance électronique. En outre, trois institutions universitaires camerounaises ont déjà souscrit au «Huawei ICT Academy», à savoir, l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé, l'Ecole nationale supérieure des postes et télécommunications.

(SUP'PTIC) et l'Institut universitaire de la côte (IUC). A travers le programme «Huawei ICT Academy», le groupe chinois a déjà fait bénéficier à 30 étudiants camerounais,

des formations en Chine à raison de 10 étudiants par an, tout comme 10 enseignants camerounais ont pu être formés et certifiés dans le domaine du « Routing & Swithing ».

Source: Journal Lejour, édition du 15 avril 2019

Finances publiques : Mobilisation record de 136 milliards FCFA au premier trimestre 2019

Le Trésor public camerounais a réussi à lever une enveloppe globale de 136 milliards de francs Cfa au premier trimestre 2019, à travers des émissions successives de titres publics sur le marché des titres de la BEAC, apprend-on de sources autorisées au ministère des Finances.

Le Trésor public camerounais d'établir un record depuis l'ouverture du marché de la BEAC en 2011, ont également permis de constater le maintien de la confiance des investisseurs dans les titres publics camerounais, les différentes séances d'adjudication ayant enregistré un taux de souscription moyen de 267%, à en croire nos sources. Selon la loi de Finances 2019, le gouvernement camerounais devra mobiliser sur ce marché, une enveloppe totale de 260 milliards de francs Cfa, sur l'ensemble de l'année 2019.

Source: le journal Lejour, édition du 15 avril 2019